



Le Mont-sur-Lausanne, le 9 janvier 2017

Documentation Lignum protection incendie

Deux nouvelles publications en janvier

Les prescriptions de protection incendie de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie AEAI, entrées en vigueur en 2015, ont permis d'étendre l'utilisation du bois. En 2016, les prescriptions ont fait l'objet d'une révision partielle, dont les amendements entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2017. Deux nouvelles publications Lignum, partie intégrante de la Documentation Lignum protection incendie, mettent en évidence les possibilités d'utilisation du bois dans la construction et l'aménagement intérieur conformément à la législation révisée.

La révision partielle des prescriptions de protection incendie 2015, effectuée en 2016, améliore la concordance entre la législation relative aux produits de construction et les prescriptions de protection incendie. Les adaptations majeures ont porté sur les directives AEAI «Matériaux et éléments de construction» et «Utilisation des matériaux de construction».

Ces amendements n'ont cependant qu'une incidence limitée sur l'utilisation du bois. Les produits utilisés en protection incendie, couverts par une norme européenne harmonisée, peuvent être utilisés sur la base de leur classification européenne. Ainsi, les matériaux de construction classés selon la norme EN et dont la réaction au feu correspond à la classe E, comme par exemple les isolants en fibres de bois, font désormais partie du groupe de comportement au feu RF3 (cr). En ce qui concerne les voies d'évacuation, les matériaux de construction classés RF3 sont désormais admis pour des éléments porteurs individuels, ce qui permet l'intégration apparente de structures porteuses linéaires en bois.

Les façades ventilées des bâtiments de hauteur moyenne intégrant des composants combustibles de part ou d'autre de la zone de ventilation, qu'il s'agisse de l'isolant, des couches de grande surface ou du revêtement, doivent être réalisées dans le cadre d'une construction reconnue par l'AEAI ou équivalente. Les principes de construction peuvent aujourd'hui encore être extraits du fascicule de la Documentation Lignum protection incendie «7.1 Parois extérieures – Constructions et revêtements».

La documentation Lignum protection incendie expose l'état de la technique pour l'utilisation du bois. Deux nouveaux fascicules complèteront à fin janvier la série de documentations. La publication «1.1 Bâtiments en bois – Exigences en matière de protection incendie» constitue une aide à la conception afin de déterminer les exigences en matière de protection incendie pour les structures porteuses et les éléments de construction formant un compartiment coupe-feu en bois. Elle met l'accent sur les exigences les plus importantes pour l'utilisation du bois en matière de protection incendie, dans le cadre des concepts standards. La publication «Bâtiments en bois – Utilisation de matériaux de construction» quant à elle soutient les concepteurs dans la matérialisation des ouvrages, des aménagements intérieurs et des toitures en bois. Des schémas de variantes de construction exposent de manière claire les exigences de chaque couche en matière de réaction au feu des matériaux.

Les nouvelles publications de la documentation Lignum protection incendie prennent en compte les amendements introduits par la révision partielle des prescriptions de protection incendie AEAI qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2017. Elles reflètent ainsi l'état actuel de la technique en matière de protection incendie pour l'utilisation du bois. Ces deux publications peuvent d'ores et déjà être commandées par Internet (www.lignum.ch/fr > Shop) et seront disponibles dès fin janvier.

Nouveau en janvier 2017



1.1 Bâtiments en bois - Exigences en matière de protection incendie

Auteur: Reinhard Wiederkehr; Lignum, SIA; 2017, A4, n/b, 64 pages;
No. Art. 27021, prix CHF 35.- (prix pour les membres Lignum CHF 28.-)

Contenu: Bases, voies d'évacuation et de sauvetage, distances de sécurité incendie, systèmes porteurs et compartiments coupe-feu, utilisation des matériaux, concepts standards

La publication 1.1 «Bâtiments en bois – Exigences en matière de protection incendie» expose les possibilités de l'utilisation du bois dans la construction conformément aux prescriptions de protection incendie suisses AEAI (édition 2015, valable dès le 01.01.2017). Elle prend en compte les amendements introduits suite à la révision partielle des prescriptions de protection incendie AEAI 2016 et reflète ainsi l'état actuel de la technique. La publication constitue une aide à la conception afin de déterminer les exigences en matière de protection incendie posées aux structures porteuses et aux éléments de construction formant un compartiment coupe-feu. La nouvelle publication contient ainsi les informations principales pour l'utilisation du bois qu'il s'agisse des termes et des définitions ou des champs d'utilisation des matériaux de construction. La publication est reconnue par l'AEAI comme «document fixant l'état de la technique».

Elle décrit en outre les exigences importantes à respecter pour les voies d'évacuation et de sauvetage. Des tableaux synoptiques permettent de déterminer, lors de la phase initiale de la conception, les exigences de résistance au feu pour les systèmes porteurs et les compartiments coupe-feu et ainsi que les conditions essentielles pour l'utilisation du bois. Les exigences les plus importantes en matière de protection incendie pour certaines affectations sont détaillées sur une double page en s'appuyant sur des schémas explicatifs.



1.2 Bâtiments en bois - Utilisation des matériaux de construction

Auteurs: Bernhard Furrer, Reinhard Wiederkehr; Lignum, SIA; 2017, A4, n/b, 52 pages;
No. Art. 27022, prix CHF 35.- (prix pour les membres Lignum CHF 28.-)

Contenu: Classification des matériaux de construction, utilisation des matériaux de construction, aménagement des bâtiments, constructions de parois extérieures, charpentes, technique du bâtiment

La publication 1.2 «Bâtiments en bois – Utilisation des matériaux de construction» selon les prescriptions de protection incendie suisses AEAI 2015 prend en compte les amendements introduits suite à la révision partielle des prescriptions 2016 et reflète ainsi l'état actuel de la technique. La publication sert d'aide à la conception lors de la matérialisation des ouvrages, des aménagements intérieurs et des toitures en bois. La nouvelle publication contient des indications concernant la classification des matériaux de construction et reproduit les principales exigences de la directive protection incendie «Utilisation des matériaux de construction». Des variantes de construction schématiques illustrent les exigences en matière de réaction au feu posées aux matériaux des différentes couches. La publication est reconnue par l'AEAI comme «document fixant l'état de la technique».

Elle présente en outre les matériaux de construction importants dans la construction en bois et les produits de construction bénéficiant d'une reconnaissance générale AEAI en indiquant les différents groupes de réaction au feu auxquels ils sont rattachés. Pour les bâtiments de faible et de moyenne hauteur ainsi que pour les bâtiments élevés, la publication présente, à l'aide de coupes schématiques détaillant chaque couche, les exigences de réaction au feu des matériaux des parois intérieures, des planchers, des parois extérieures (y compris les revêtements), des toitures et des escaliers.

Lignum, Economie suisse du bois est l'organisation faîtière de l'économie suisse forêt-bois. Elle réunit toutes les associations et organisations importantes de la filière, les instituts de recherche et de formation, les corporations publiques ainsi qu'un grand nombre d'architectes et d'ingénieurs. S'ajoute à cela une vingtaine de Communautés d'action régionale de Lignum. Lignum offre des services dans les domaines de la technique, de la communication et de la politique auprès du public de toutes les régions de Suisse. L'économie du bois représente 80'000 postes de travail allant de la matière première à l'utilisateur final. Elle regroupe l'économie forestière, les scieries, le commerce, les matériaux dérivés du bois, la charpente, la menuiserie et la fabrication de meubles.

Organisations et associations réunies sous l'égide de Lignum :

FRECEM Fédération Romande des Entreprises de Charpenterie, d'Ébénisterie et de Menuiserie / Forêt Suisse – Association des propriétaires forestiers / IBS Industrie du bois suisse / Holzbau Schweiz / VSSM Verband Schweizerischer Schreinermeister und Möbelfabrikanten / DBS Dérivés du bois suisse

CSCB Centrale suisse du commerce du bois / ISP Communauté d'intérêts de l'industrie suisse du parquet / Association suisse du placage / ste Swiss Timber Engineers / EFS Entrepreneurs forestiers Suisse / BWB Propriétaires de forêts bernoises / VSH Association suisse des raboteries / VGQ Association suisse pour des maisons de qualité contrôlée

Visitez le "service de presse bois" sur www.lignum.ch

Pour de plus amples informations :

Sébastien Droz
Office romand de Lignum
Economie suisse du bois
Communication

En Budron H6 | Case postale 113
CH – 1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. : +41 21 652 62 22
Fax : +41 21 652 93 41
sebastien.droz@lignum.ch
www.lignum.ch/fr